

TRICKS PARTY REGLEMENT 2026

- 1. RÈGLEMENT, RESPECT DU RÈGLEMENT, DÉROGATIONS**
- 2. INSCRIPTIONS AUX COMPÉTITIONS**
- 3. CALENDRIER**
- 4. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CERF-VOLANT FREESTYLE**
- 5. FORMAT DU CHAMPIONNAT**
- 6. SANCTIONS**
- 7. FIN DE COMPÉTITION**
- 8. HISTORIQUE DES CHANGEMENTS**
- 9. ANNEXES**

1. REGLEMENT, RESPECT DU REGLEMENT, DEROGATIONS

1.1. Validité du présent règlement

- Ce règlement sportif concerne les compétitions fédérales de cerf-volant freestyle validées par l'ISKF.

1.2. Respect du règlement

- Le directeur de compétition gère la compétition et fait respecter le règlement sportif.

1.3. Dérogation au règlement

- Dans le cas où certaines dispositions du présent règlement ne seraient pas applicables, le directeur de compétition, en accord avec la majorité des juges ou le chef juge national, peut y déroger. Ces dérogations seront présentées à l'ensemble des pilotes.
- Le directeur de compétition enverra un rapport à la commission Compétition cerf-volant pour expliquer les dérogations apportées.

1.4. Suggestions pour l'évolution du règlement

- Les pilotes sont encouragés à faire part à la commission Compétition cerf-volant, par écrit, de leurs suggestions, questions ou demandes de modification concernant le règlement. La commission compétition pourra éventuellement prendre en compte ces données pour l'évolution du règlement.

2. PARTICIPATIONS AUX COMPETITIONS

2.1. Engagement des compétiteurs

- Un "compétiteur" est un pilote individuel, une paire, une équipe.
- Par leur inscription, les compétiteurs s'engagent :
 - à respecter le règlement fédéral de la compétition,
 - à respecter les consignes émises par le directeur de compétition,
 - à porter les éléments de promotion fournis par l'organisateur de la compétition, à respecter l'article 17 de la loi n° 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage (« Des agissements interdits - Article 17 Il est interdit à toute personne, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou agréées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer de :
 - utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;
 - recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.Les substances et procédés visés au présent article sont déterminés par un arrêté conjoint du ministre chargé des sports et du ministre chargé de la santé. »).

2.2. Inscriptions aux compétitions

- Pour pouvoir participer aux compétitions, le compétiteur doit s'être inscrit avant la clôture des inscriptions. Il appartient à chaque compétiteur de prendre toutes les dispositions pour que l'organisateur soit en possession, avant la clôture des inscriptions, de son inscription complète. Une inscription sera considérée comme complète si l'organisateur est en possession du bulletin d'inscription dûment complété, du règlement des droits d'inscription, de la copie de la licence avec la carte compétition et des éventuels autres justificatifs qui pourraient avoir été exigés pour cette inscription.
- Dans le cas contraire, le compétiteur ne sera pas officiellement inscrit à la compétition.

2.3. Nationalité

- Les compétitions de cerf-volant freestyle, pour la délivrance des titres de champion national sont ouvertes à tous les pratiquants de cerf-volant à deux lignes, quelle que soit leur nationalité, régulièrement qualifiés ou sélectionnés pour ces épreuves. Cependant, les titres de champion national sont décernés exclusivement aux ressortissants du pays, ou au compétiteur justifiant de sa résidence régulière.

2.4. Formalités d'inscriptions

- Le compétiteur désirant s'inscrire à une compétition de cerf-volant freestyle doit être titulaire de la licence délivrée par un club ou une fédération nationale, membres de l'ISKF. Et de la carte compétition.

2.5. Niveau minimum d'inscription

- Le compétiteur désirant s'inscrire à une compétition doit justifier d'un niveau minimum de pratique équivalant à voler avec aisance, fluidité et autonomie par tout type de vent entre 4 km/h et 35 km/h. Dans le cas contraire, l'organisateur ou le directeur de compétition peut refuser l'inscription du compétiteur.

2.6. Catégories et classes

- Il n'y a pas de catégorie d'âge, de classe (masters, juniors, etc.) ou de sexe pour les compétitions de cerf-volant freestyle. Les compétiteurs mineurs (à la date de l'inscription à la compétition) doivent être en possession d'une autorisation parentale. Lorsqu'un compétiteur mineur n'est pas accompagné par l'un de ses parents, l'autorisation parentale doit comporter le nom et prénom de l'accompagnateur responsable. En l'absence d'autorisation parentale, un des parents devra être présent pendant toute la durée de la compétition. Dans le cas contraire, le pilote mineur ne pourra pas participer à la compétition.

2.7. Délai d'inscription

- Le compétiteur s'inscrit au plus tard 15 jours avant la compétition. L'organisateur ou le directeur de compétition peut néanmoins adapter ce délai.

3. CALENDRIER

3.1. Saison sportive

- La saison sportive se déroule du 1^{er} Janvier au 31 décembre de l'année.

3.2. Responsable national des compétitions

- Le responsable national des compétitions de cerf-volant freestyle est le responsable de la commission compétition cerf-volant. Il a en charge la coordination et la publication du calendrier des compétitions nationales.

4. CHAMPIONNAT NATIONAL, EUROPEEN OU MONDIAL

4.1. Titres délivrés

- Les titres délivrés sont :
 - champion National, Européen ou Mondial de cerf-volant freestyle individuel, - champion de France de cerf-volant freestyle en paire,
 - champion de France National, Européen ou Mondial de cerf-volant freestyle en équipe.

Dans chaque classe, le titre est délivré si au moins cinq compétiteurs sont inscrits et ont participé.

4.2. Espace de compétition

- Le terrain de compétition est un cercle de 80 mètres de diamètre, il est délimité par une seule ligne, dite "ligne rouge" (chaux, rubalise, etc). Le terrain comporte un rond central de cinq mètres de diamètre pour permettre aux compétiteurs de se situer.

Le stage in et le stage out sont définis par le directeur de terrain.

4.3 Matériel collectif de compétition

- L'organisateur met à disposition une tente ou un espace abrité pour centraliser les opérations, l'affichage de l'ordre de passage, les résultats, le calcul des notes. Un espace dédié est organisé pour la sonorisation (sono, responsable du son, speaker).

4.4 Le personnel de compétition

- Le juge de ligne : il détermine si un compétiteur ou son cerf-volant franchit la ligne rouge. Il y a idéalement deux juges de ligne.
- Le directeur de terrain : il annonce aux compétiteurs (s'ils le souhaitent) les tricks de leur ballet dans l'ordre de leur programme et le temps restant. Il informe le compétiteur que les juges sont prêts à évaluer son passage, initie le démarrage des musiques, chronomètre le temps écoulé, contrôle la vitesse du vent et surveille les déplacements du compétiteur pendant sa prestation.
- Juges : ils déterminent les notes durant la prestation du compétiteur. Les juges sont au nombre de trois au minimum, sauf dérogation du responsable de la commission Compétition cerf-volant.

4.4 Conditions de vol

- Vent minimum 4 km/h pour les individuels, 4 km/h pour les autres,
- Vent maximum 35 km/h,
- Les compétiteurs peuvent demander au directeur de terrain de contrôler la vitesse du vent pendant la première minute de leur prestation, ils en font la demande en disant "wind check". Si la demande est faite pendant le vol, les pilotes doivent continuer leur prestation jusqu'à ce qu'ils obtiennent la réponse. Le directeur de terrain mesure la vitesse du vent pendant 10 secondes continues et annonce au(x) pilote(s) le résultat de sa mesure. Si la mesure est hors limites, les pilotes ont le choix entre continuer ou poser leur cerf-volant. Si le ou les compétiteurs décident d'arrêter, le directeur de terrain leur dit de poser leur cerf-volant. La prestation du ou des pilotes est suspendue dans l'attente de meilleures conditions.

4.6 Briefing pilotes

- Signature de la feuille d'émargement.
- Remise du formulaire des tricks du ballet compétiteur.
- Annonce des tricks imposés.
- Communication des ordres de passage des pilotes.
 - Collecte des musiques (si elles n'ont pas été collectées à l'inscription).
 - Présentation de l'équipe de juges.
 - Questions/réponses avec les participants

5. Format du championnat

5.1 Préparation des compétiteurs pour leur passage des épreuves

- Avant le début des épreuves, l'ordre de passage des compétiteurs est déterminé par un tirage au sort. L'ordre de passage est remis aux juges, directeur de terrain, speaker, et il est mis à disposition des pilotes.
- Les compétiteurs doivent être prêts au moins trois tours avant leur passage. Dans le cas contraire, leur passage pourra être sanctionné ou repositionné.
- Le compétiteur est responsable de son passage en temps et en heure.
- Chaque compétiteur se présente sur le terrain avec le ou les ramasseurs de son choix, les pilotes peuvent placer leurs ramasseurs où ils le désirent. Maximum, 1 par pilote sur le terrain.
- Une fois sur le terrain, le pilote individuel ou la paire disposent de 2 minute secondes avant de démarrer leur prestation. Les teams disposent de 2 minutes 30
- Pendant leur période de préparation, les pilotes peuvent changer deux tricks de leur programme de ballet.

- Si le compétiteur ne commence pas sa performance dans le temps alloué, le directeur de terrain en informe les juges, ceux-ci peuvent lui infliger une pénalité. La musique ne démarrera qu'à la demande du compétiteur.

5.2 MATERIEL DU COMPETITEUR

- Les compétiteurs peuvent utiliser tout type de cerf-volant deux lignes.
- Il est conseillé d'utiliser des lignes de 35 mètres maximum compte tenu des dimensions de l'aire de vol.
- Les compétiteurs disposent de 45 secondes à tout moment pendant leur prestation pour remplacer ou réparer un matériel cassé, puis poursuivre leur prestation.
- Les pilotes qui cassent pendant les 30 premières secondes de leur prestation disposent d'une minute pour remplacer ou réparer leur matériel et peuvent reprendre leur ballet au début.

5.3 Le ballet

- Chaque compétiteur remplit au préalable un formulaire (fourni lors de l'inscription) d'ordre de passage des tricks qu'il exécutera dans son ballet :
- 9 tricks maximum pour les individuels, et paires, 7 tricks pour les teams.
- Une figure ne peut pas être choisie plus de deux fois dans le programme. La bonne réalisation de chaque figure est évaluée sur sa première exécution, ou tentative d'exécution. Elle peut être exécutée autant de fois que l'on veut, mais les exécutions supplémentaires ne sont prises en compte que dans le note ballet.
- Le ballet dure entre 2 et 3 minutes sur musique pour les individuels.
- Le ballet dure entre 2 et 4 minutes sur musique pour les paires.
- Le ballet dure entre 3 et 4 minutes 30 sur musique pour les teams.
- La note des tricks de ballet est pondérée par un coefficient de 50 %.
- La note globale du ballet est pondérée par un coefficient de 50 %.

5.4 Les tricks imposés et l'expression libre

Tricks imposés

- Quatre des dix tricks sélectionnés (pour l'année de compétition) sont choisis par le staff juges le jour de l'épreuve en fonction des conditions météo. Chaque figure est notée sur 10, cependant, le compétiteur a la possibilité de l'exécuter une seconde fois, mais sera noté sur 8, les juges garderont la note la plus haute.
- Les tricks imposés sont réalisés dans l'ordre annoncé au briefing et après la période de préparation. Les individuels disposeront de 2 minutes, les paires de 3 minutes et les teams de 4 minutes pour passer les tricks. Le compétiteur annonce un "in" et un "out" pour chaque figure. - La note des tricks imposés est pondérée par un coefficient de 40 %.

L'expression libre :

- À la suite des tricks imposés, le pilote dispose de 30 secondes entre le dernier trick et le début de l'expression libre. Celle-ci commence avec un « in » et se termine par un « out », elle dure 1 minute au maximum. L'expression libre est jugée sur une

note comprise entre 0 et 10 qui sera ajoutée dans son intégralité à la note finale. Le compétiteur démontre sa capacité à effectuer des tricks en enchaînement. La note tient compte de la bonne exécution, de la vélocité des enchaînements et de la prise de risque.

6. SANCTIONS

6.1 Pénalités

- Tout retard aux briefings entraînera 5 % de déduction sur la note finale.
- La présence d'un membre d'une paire ou d'un team est suffisant au briefing.
- Chute du cerf-volant : 1 points de déduction.
- Chute du cerf-volant avec intervention du ramasseur : 2 points de déduction.
- Fin incorrecte : 1 points de déduction.
- Dépassement du temps de préparation : 1 point de déduction.
- Se présenter en retard sur le terrain de compétition : 2 points de déduction.
- N'avoir pas démarré dans le temps maximum de préparation autorisé par le règlement (90 + 45 secondes) : 1 points de déduction.
- Le pilote individuel ou son cerf-volant peut franchir une fois la ligne rouge, les paires peuvent franchir deux fois la ligne rouge, les teams peuvent franchir trois fois la ligne rouge. Un franchissement est comptabilisé sur un intervalle de temps de 20 secondes, les franchissements suivants entraînent une pénalité de 1 point toutes les 15 secondes passées en dehors de l'aire de vol.

Ces différentes pénalités seront déduites de la note de ballet.

6.2 Disqualification

- Comportement anti-sportif, agressif, ou dangereux.

6.3 Réclamations

- Les compétiteurs peuvent faire une réclamation écrite ou verbale immédiatement après l'incident auprès de l'équipe de juges. Après concertation, la décision est communiquée aux compétiteurs avant la fin de la compétition.

7. FIN DE LA COMPETITION

7.1 Débriefing

- Un débriefing peut avoir lieu une heure avant la remise des prix, et le classement peut y être annoncé et les résultats affichés.

7.2 Podium

- Les trois premiers sont invités à s'y rendre munis de leur matériel.
- L'heure sera déterminée en fonction de l'organisation générale.
- Les trois premiers sont invités à effectuer leur ballet pour le public.

8. HISTORIQUE DES CHANGEMENTS DE CE REGLEMENT

- Version 1.0 - Base du règlement – Format Tricks Party
- Version 2.0 – Octobre 2014
- Version 3.0 – Novembre 2014 : ajout « expression libre »
- Version 3.0 – Février 2026 – révision pénalités
- Version 3.1 – Adaptation ISKF

9. ANNEXES

- Feuille d'émargement
- Formulaire des tricks du ballet compétiteur (« programme libre »)
- Tableau de points des tricks